LE CHÂTEAU D'EAU POTABLE DU HAUT VAL DE BAGNES

Deux abondantes sources du Haut Val de Bagnes sont captées et acheminées vers Lourtier puis vers Champsec.
Ces eaux permettent d'assurer à terme les besoins en eau potable d'une population dans la Vallée de plus de 20'000 habitants.
Ces eaux sont turbinées à deux reprises - au réservoir de Lourtier et à la microcentrale de Champsec - et produisent annuellement plus de 1,5 million de kilowattheures électriques.

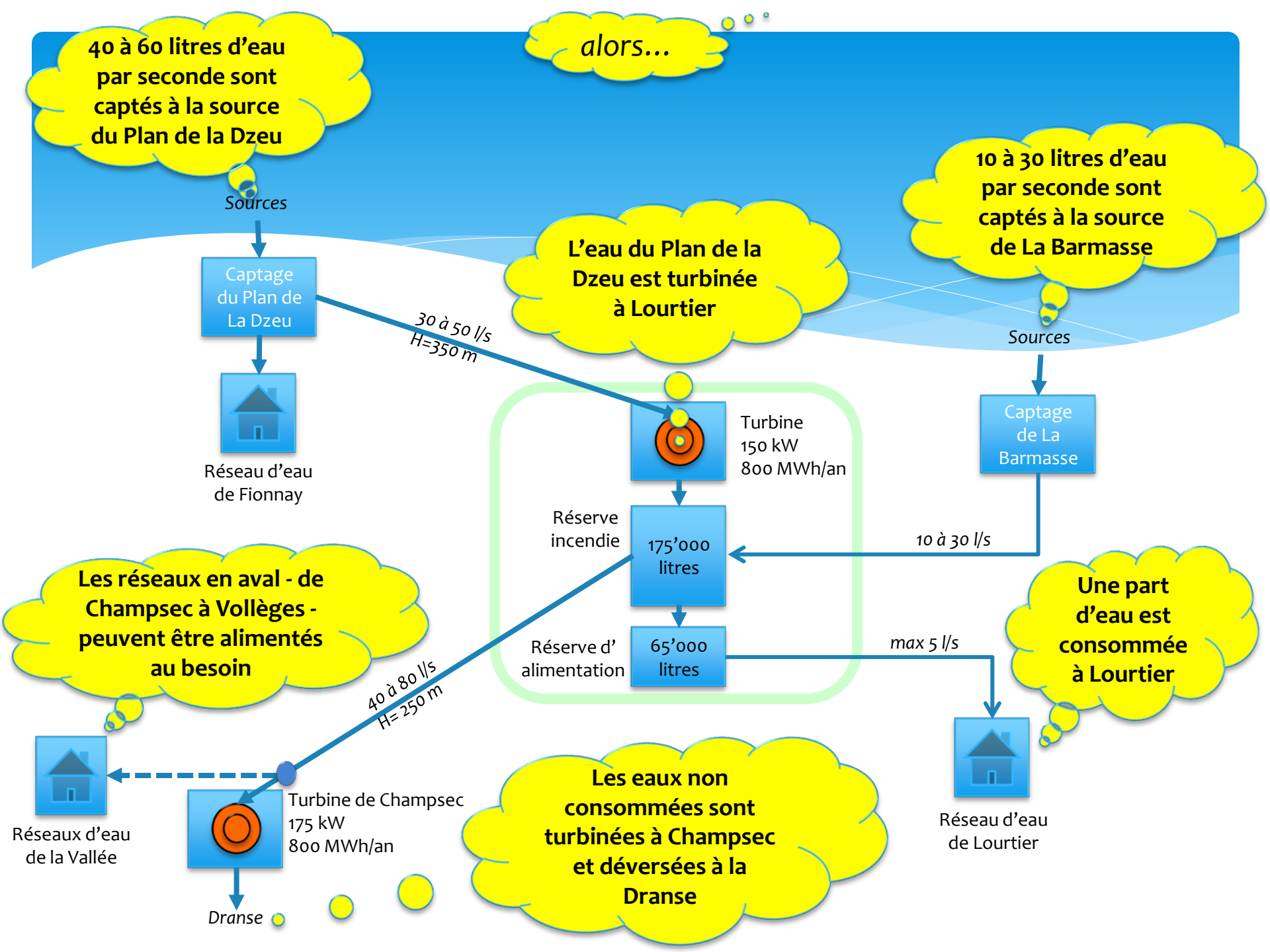
alors…
40 à 60 litres d'eau par seconde sont captés à la source du Plan de la Dzeu
Sources
Captage du Plan de La Dzeu
Réseau d'eau de Fionnay
30 à 50 l/s
H=350 m
L'eau du Plan de la Dzeu est turbinée à Lourtier
10 à 30 litres d'eau par seconde sont captés à la source de La Barmasse
Sources
Captage de La Barmasse
Turbine
150 kW
800 MWh/an
Réserve incendie
175'000 litres
10 à 30 l/s
Réserve d' alimentation
65'000 litres
max 5 l/s
Une part d'eau est consommée à Lourtier
Réseau d'eau de Lourtier
Les réseaux en aval - de Champsec à Vollèges - peuvent être alimentés au besoin
40 à 80 l/s
H= 250 m
Réseaux d'eau de la Vallée
Turbine de Champsec
175 kW
800 MWh/an
Dranse
Les eaux non consommées sont turbinées à Champsec et déversées à la Dranse

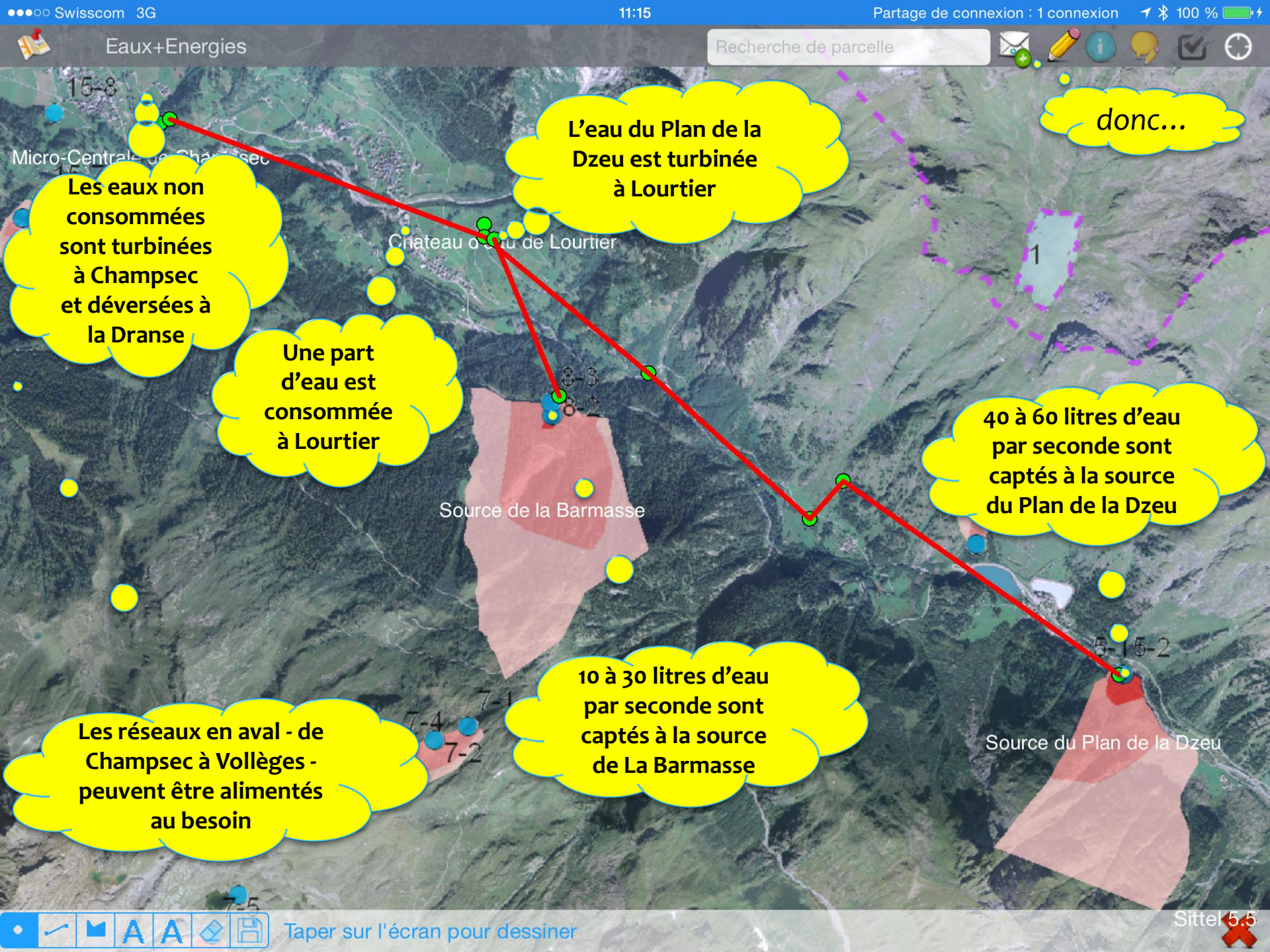
Swisscom 3G
11:15
Partage de connexion : 1 connexion
100 %
Eaux+Energies
Recherche de parcelle
15-8
Micro-Centrale de Champsec
Les eaux non consommées sont turbinées à Champsec et déversées à la Dranse
L'eau du Plan de la Dzeu est turbinée à Lourtier
donc…
Chateau d'eau de Lourtier
1
Une part d'eau est consommée à Lourtier
8-3
8-2
Source de la Barmasse
40 à 60 litres d'eau par seconde sont captés à la source du Plan de la Dzeu
5-15-2
10 à 30 litres d'eau par seconde sont captés à la source de La Barmasse
Les réseaux en aval - de Champsec à Vollèges - peuvent être alimentés au besoin
7-1
7-4
7-2
Source du Plan de la Dzeu
7-5
Taper sur l'écran pour dessiner
Sittel 5.5

LA PROTECTION RAPPROCHEE DES SOURCES D'EAU POTABLE

Il faut éviter à tout prix de polluer les eaux souterraines ou d'en modifier négativement le niveau ou le débit.

Les eaux souterraines doivent être potables si possible sans traitement. C'est pourquoi le bassin versant d'un captage est particulièrement bien protégé.

Plus on se rapproche du point de captage, plus la protection est grande.

Les zones de protection (S1, S2 et S3) sont ainsi soumises à des restrictions d'utilisation

Filtre naturel perméable :

1. Humus
2. Gravier
3. Sable
4. Caillasse

Captage :

5. Drain
6. Crépine (filtre)
7. Vanne motorisée
8. Mesure de débit
9. Armoire de commande
10. Canalisation vers l'aval

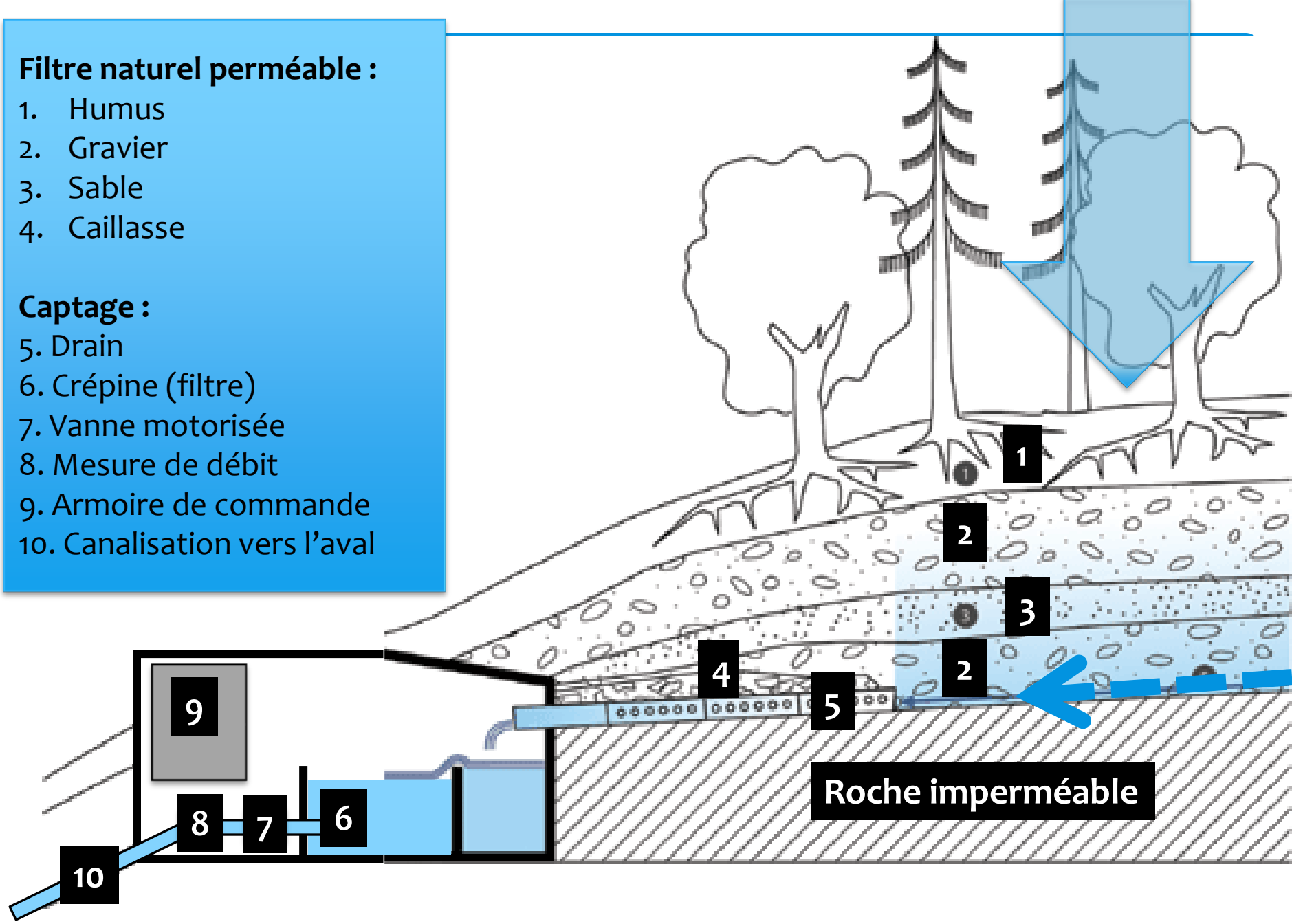

Swisscom 3G
21:15
32 %
Eaux+Energies
Recherche de parcelle
Fionnay
Source du Plan de La Dzeu
S1
S2
S3
Brecholet
Une zone de captage de source, çà se protège !
En zone S1, l'accès y est interdit. On la clôture.
En zone S2, on ne tolère ni épandage, ni entrepôt, ni travaux.
En zone S3, le géologue doit vérifier tout ce qui se fait.
Taper sur l'écran pour dessiner
Sittel 5.5

L'AUTOFINANCEMENT DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le système de distribution d'eau potable de la commune de Bagnes est complexe. Il comprend notamment 70 captages de sources, 30 réservoirs et plus de 150 kilomètres de conduites enterrées.

Ces installations - dont la valeur à neuf est estimée à près de 130 millions de francs - sont très régulièrement contrôlées, entretenues, rénovées, adaptées ou remplacées.

Les coûts qu'impliquent l'exploitation, l'entretien, la maintenance et le renouvellement de cet imposant patrimoine sont répartis et pris en charge par chaque usager.

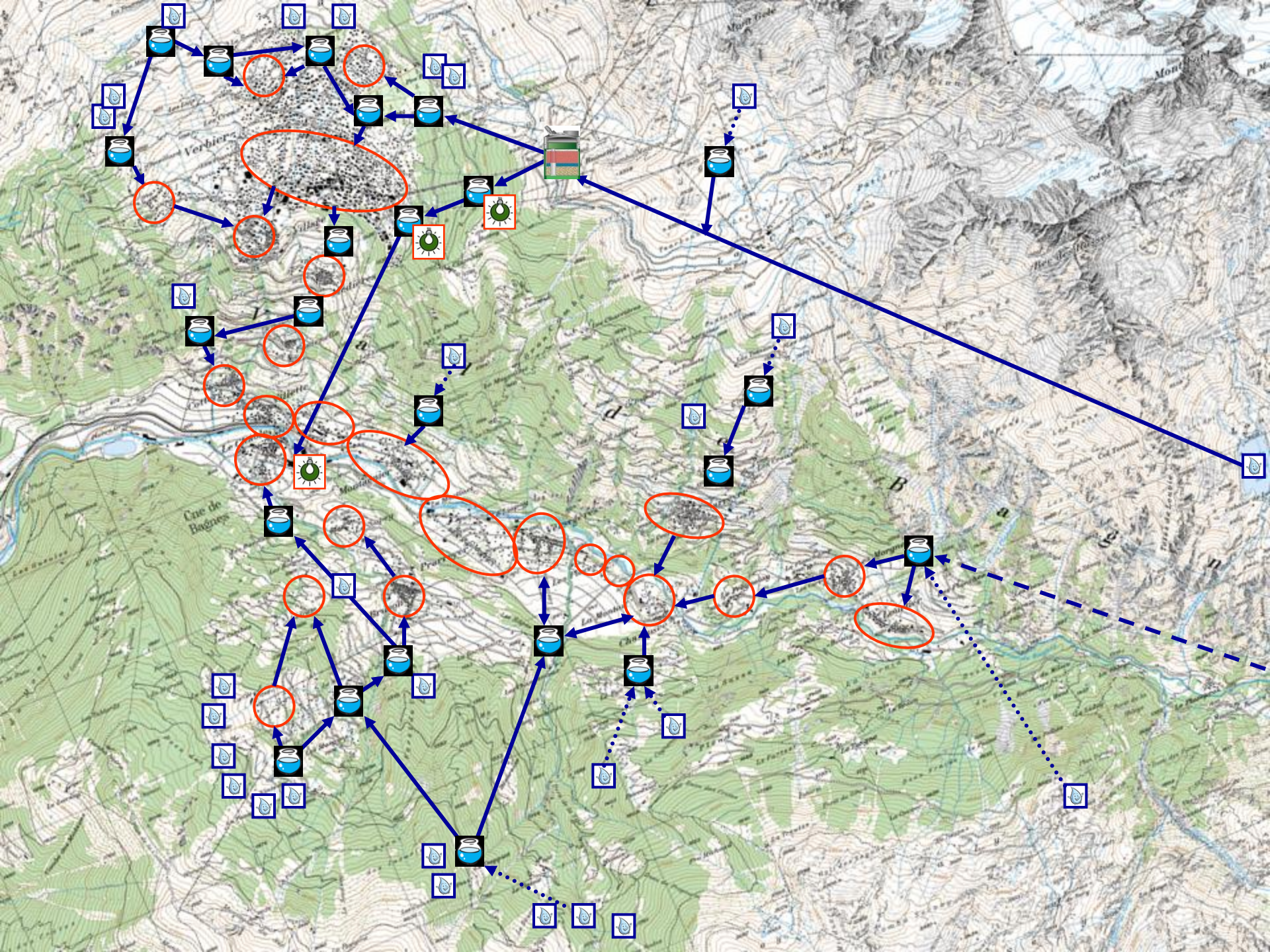
Verbier
Cime de Bagnes

Chaque usager (soit chaque logement) doit ainsi s'acquitter annuellement :

- *d'un montant fixe (le même pour tous) destiné à couvrir les frais administratifs du service (gestion de la clientèle, facturation, relevé des compteurs, …);*

- *d'un montant variable et dépendant de la valeur de son bâtiment et destiné à couvrir la part de frais fixes du réseau nécessaire à assurer la défense incendie;*

- *d'un montant variable et dépendant des équipements raccordés au réseau (nombre de lavabos, de WC, de douches, ….) destiné à couvrir les frais fixes liés au réseau ;*

- *d'un montant variable dépendant de la consommation d'eau (mesurée à chaque compteur) et destiné à couvrir les frais variables liés au réseau.*